

COMPLEXE TOURISTIQUE DAM-EN-TERRÉ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La lecture des règlements généraux est fortement recommandée. En tout temps, les utilisateurs devront se conformer à ces règlements généraux sous peine d'annulation ou d'expulsions.

- 1) Toute personne qui séjourne dans nos unités d'hébergement doit se conformer aux dates, heures et endroits mentionnés sur la facture.

Prise de possession	17h00
Heure de départ	12h00

 - 2) **Sont permis:**

Chalet ou suite-condo 1 chambre	2 personnes
Chalet ou condo ou suite-condo 2 chambres	4 personnes
Condo 3 chambres	6 personnes

 - 3) Les utilisateurs doivent se présenter à la réception du centre administratif:
 - **à l'arrivée:** pour prendre possession des clés
 - **au départ:** pour remettre les clés et retour des dépôts s'il y'a lieu.

 - 4) La **balance à payer** indiquée sur votre facture sera payable à l'arrivée.

 - 5) Les lieux et les règlements doivent être respectés. La personne dont le nom est inscrit sur la facture **est responsable de tout bris ou perte de matériels, d'équipements, de mobiliers ou de fournitures** survenu pendant le séjour. Elle devient par le fait même responsable du comportement des personnes qui l'accompagnent pendant la durée du séjour.

 - 6) **Location sans literie**, vous devrez **apporter:** draps, couvertures, taies d'oreiller, serviettes et linges de vaisselle.

 - 7) Aussi, les papiers mouchoirs, papier hygiénique, essuie-tout, produits nettoyant et sac à ordures **ne sont pas inclus**.

 - 8) Le locataire est responsable de la propreté de l'unité et doit le laisser dans un état respectable à son départ. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires de nettoyage seront imputés.

 - 9) **Aucun remboursement ne sera accordé à un locataire des chalets, condos ou suite-condos qui quitte avant la fin du séjour.**

 - 10) Aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué pour une annulation dans les soixante (60) jours précédant la date de réservation.

 - 11) Des frais d'administration de 35\$ seront retenus sur les remboursements effectués soixante (60) jours et plus avant la date de réservation.

 - 12) Les **ANIMAUX domestiques sont INTERDITS** dans les unités d'hébergement. En cas de non-respect, des frais supplémentaires seront imputés afin de procéder à la désinfection l'unité.

 - 13) Unités non-fumeur seulement.

 - 14) Un seul véhicule automobile est autorisé par unité louée. Les remorques devront être stationnées dans les aires de stationnement pour visiteurs, ainsi que tout autre véhicule automobile supplémentaire.

 - 15) L'utilisation d'une motocyclette, d'un vélomoteur et d'un véhicule tout terrain n'est autorisé qu'aux endroits définis et aménagés pour la circulation de ces types de véhicules.
-